



Négociation salariale 2020

Les revendications de la CGT

Lors de la réunion de cadrage du groupe, Airbus a proposé un gel des salaires jusqu'en juin 2021. Dans notre entreprise les négociations salariales ont démarré. Leur résultat sera applicable à compter du 1^{er} Juillet 2020.

La CGT, signataire du précédent accord de politique salariale (4,05% d'augmentation pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2020), se félicite que grâce aux augmentations générales obtenues en 2019 et pour le premier semestre 2020, le salaire de tous les salariés ait pu augmenter.

Malgré une ambiance morose, chez Airbus Defence & Space (ADS) la charge de travail reste importante dans la très grande majorité des secteurs de l'entreprise. Il faudra aussi rattraper les modifications de planning imposées par la crise sanitaire. Nous avons la pleine confiance de nos clients, et les clients et agences étatiques ont soutenu les programmes et projets en cours. ADS a continué de signer des contrats. Dans ces conditions, pourquoi geler nos salaires de juillet 2020 jusqu'à juin 2021 ? Ils doivent progresser pour assurer le bon déroulement de nos carrières.



Les salaires sont le principal moteur de l'économie. L'entreprise se prépare à redémarrer encore plus fort qu'avant. Une entreprise qui fonctionne bien et qui est soutenue par l'état (aux travers de commandes, de subventions et d'aides diverses) ne doit pas pratiquer l'austérité salariale.

Les salariés d'ADS ont été solidaire de l'entreprise en acceptant l'aménagement drastique de leurs conditions de travail pendant la crise, horaires rouge/bleu, congés imposés, modifications importantes des processus de développement et de production (en télétravail comme en présentiel)... Pour la CGT, **la politique salariale de cette année doit être à la hauteur de la motivation importante et intacte des salariés de notre entreprise.**

La CGT d'AIRBUS Defence & Space a confiance dans l'avenir de nos industries spatiales et de défense. Ainsi, la CGT portera les revendications suivantes lors des prochaines réunions de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) :

- Une augmentation générale de 2% de la masse salariale,
- Un budget spécifique afin de prendre en compte les promotions des salariés, permettant également de promouvoir l'égalité professionnelle,
- Un budget spécifique individuel de 1% de la masse salariale,
- « L'amnistie » des jours non travaillés pendant le confinement, pour ceux qui ne pouvaient télétravailler ni bénéficier des arrêts AMELI,
- L'intégration de la part variable des cadres dans le salaire,
- L'abandon du plan de suppression d'emploi de 464 postes en cours à ADS.

Contact :

Etablissement Région Parisienne : cgt_elt@airbus.com

Etablissement Région Toulousaine : cgt_tlse@airbus.com